

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	29 (1900)
Heft:	2
Rubrik:	Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ments journaliers de l'école, les aventures personnelles, les faits divers du jour ou les lectures privées des élèves.

10. Les travaux écrits se composeront tout d'abord des mots et des phrases appris dans les leçons morales. Un soin tout particulier sera donné à la dictée; il faut limiter le plus possible l'emploi du dictionnaire.

11. Les connaissances sérieuses qu'exige l'emploi de la méthode directe par le maître doivent être fortifiées par des séjours répétés de celui-ci dans le pays de la langue qu'il enseigne. L'Etat ou la commune doivent donc lui faciliter ces séjours en lui accordant les congés nécessaires et un appui financier, ainsi que la chose se fait dans d'autres pays que le nôtre.

F. PIAGET.

—○—

CORRESPONDANCES

Conférence pédagogique de la Veveyse le 9 novembre 1899

Préside : M. Currat, inspecteur.

La séance est ouverte à 9 heures au local ordinaire par la prière d'usage.

Un seul instituteur ne répond pas à l'appel. Par contre l'assemblée est honorée de la présence de M. Oberson, préfet du district, et de M. Cardinaux, professeur à l'école secondaire de Châtel.

Le procès-verbal de la dernière conférence est approuvé sans observation.

Après quelques souhaits de bienvenue, M. le Président aborde les tractanda à l'ordre du jour par :

I. Etude du nouveau Règlement général des écoles primaires

M. l'Inspecteur veut bien attirer notre attention sur quelques articles qui pourraient rester incompris, soit les art. :

3, concernant le dédoublement des écoles ;

8, indiquant les branches à enseigner. M. le Président ne voit pas l'opportunité de l'introduction du dessin par les maîtres qui n'ont pas suivi la méthode dite *genevoise*. Dans ces écoles, l'heure consacrée à cette branche sera reportée sur le calcul et la comptabilité, dont le programme peut être réparti sur tout le semestre d'hiver ;

9. Quelques branches, telles que : l'écriture, l'hygiène, la civilité, peuvent être enseignées simultanément. Pour le calcul les cours sont subdivisés en deux sections, les six cahiers de M. Michaud, arrangés à cet effet, correspondent à chacune de ces six divisions. Pour répondre à M. le Préfet, M. l'Inspecteur déclare que cette division est un ordre formel sauf dans les cours supérieurs, la 6^{me} série n'ayant pas encore paru ;

10. M. le Président estime que la plus grande partie des élèves peuvent parcourir le programme du cours inférieur en deux ans. Au cours moyen il faut se montrer plus difficile. Au reste, le mot *normalement* explique les diverses exceptions qui peuvent se produire ;

15. Le journal de classe doit être fait la veille, contenir les détails suffisants et ne pas être la simple copie de l'ordre du jour. Les motifs des congés exceptionnels doivent y être mentionnés ;

16. Les répétitions prévues ici sont de toute nécessité ; elles sont faites tous les huit ou quinze jours et sont réparties sur plusieurs jours de la semaine en alternant les différentes branches ;

17. L'enseignement de la Bible demande de nombreux comptes rendus ;

21. La gymnastique doit se donner en dehors des heures réglementaires. M. l'Inspecteur autorise toutefois les maîtres ayant 30 heures de classe par semaine à donner provisoirement ce cours durant les heures d'école ;

25. Dans toutes les écoles où le catéchisme de la semaine, les travaux manuels et les locaux disponibles ne constituent pas un empêchement sérieux, une fête chômée doit être compensée par le demi-jour de congé hebdomadaire ;

26. M. l'Inspecteur et M. le Préfet doivent être avisés du commencement et de la fin des vacances régulières. L'instituteur ne peut s'accorder aucun congé sans autorisation ; celui qui se permettrait cet abus sera très mal noté ;

30. Les vacances se donnent au temps des travaux alors qu'ils sont en pleine activité. Il y a quelquefois abus sous ce rapport et trop de permissions sont accordées soit avant soit après les vacances ;

32. Cet article constitue une innovation très pratique et favorable à l'avancement des jeunes écoliers ;

34. Le maître est tenu de faire parvenir sans retard à M. l'Inspecteur la copie de la liste des nouveaux élèves ;

36. M. le Préfet trouve cet article incomplet. Il voudrait que l'on y ajoutât le registre du matériel scolaire et que l'on tînt celui-ci d'une manière plus régulière et plus uniforme.

Ici s'engage une laborieuse discussion d'où il ressort :

a) Que tous les registres sont payés par la commune ;

b) Que le registre du matériel est obligatoire même dans les écoles où existe la gratuité et quelle que soit la manière de l'établir ;

c) Que le maître peut, *ad libitum*, retirer l'argent du matériel vendu pour le rembourser à qui de droit ou simplement céder cette agréable besogne au boursier communal ;

d) Que le maître n'est tenu de faire aucune avance dans l'achat du matériel, ce qui pourrait exciter la jalousie de la bourse communale ;

e) Qu'il est à désirer qu'un registre-onglet uniforme soit fourni par le Bureau central.

39. Les registres de progression et des absences seront mis au net après chaque séance. Les absences du catéchisme ou de l'école d'ouvrage seront signalées à l'instituteur pour être transcrites dans son rapport hebdomadaire ;

40. Les arrivées tardives en classe doivent être sévèrement contrôlées ; les élèves seront avertis une fois pour toutes des dispositions de la loi à cet égard ;

42 et 43. M. le Président attire l'attention du corps enseignant sur ces deux articles et demande plus de sévérité dans l'octroi des permissions. En cas de maladie prolongée un certificat médical est exigé ;

46. D'après cet article le maître est tenu d'envoyer chaque semaine un rapport à la Commission d'école, à M. l'Inspecteur et à M. le Préfet, même s'il n'y a aucune absence à signaler.

Or, quel sera le moyen d'expédition le plus rapide et le plus régulier ? L'honorables premier magistrat du district, interpellé à ce sujet, se déclare quelque peu embarrassé, vu la ponctualité problématique de quelques maîtres.

Pour ce qui le concerne, M. le Préfet, toujours dévoué au corps enseignant, veut bien nous faire la proposition suivante : Chaque maître dressera son rapport pour le lundi matin au plus tard et les gendarmes des différents postes passeront ce même jour pour le prendre.

Cette proposition est accueillie avec empressement, et le personnel enseignant tout entier se lève pour témoigner sa reconnaissance et prendre l'engagement d'être ponctuel.

Au sujet de la correspondance, M. le Préfet donne l'adresse suivante où l'on peut se procurer du papier à lettres et des enveloppes à très bon compte (1,000 env. pour 2 fr. 50). *M. A. Niederhäuser, maison d'expédition, Imprimerie, Granges (Soleure)*.

Le temps passant beaucoup plus vite que les articles du Règlement, M. le Président aborde le 2^{me} point de nos tractandas, soit :

II. Rapport de M. Jungo, instituteur au Crêt, sur la question mise à l'étude : Emploi du livre unique au cours moyens dans l'enseignement de la grammaire et de la rédaction.

Dix travaux ont été fournis au rapporteur ; deux maîtres seulement n'ont pas concouru à la tâche commune. Ce travail dans lequel M. Jungo a mis beaucoup du sien, lui attire des éloges unanimes et mérités. Selon M. l'Inspecteur, le livre unique est une mine inépuisable dont il faut savoir tirer toutes les ressources. Le rapport contient d'excellentes directions et de nombreux modèles d'exercices ; il serait bon qu'il fût mis en circulation entre les membres du corps enseignant.

Une nouvelle question est mise à l'étude et sera traitée pour le 15 mars prochain : *Quels exercices de grammaire et de composition peut-on tirer du livre de lecture du degré supérieur ?*

M. Ecoffey, instituteur à Châtel, est désigné comme rapporteur.

III. Cours de perfectionnement ; programme ; manuels à employer

Les examens de 1899 dénotent une légère avance dans la lecture et le calcul ; par contre, les branches civiques sont en recul ; en résumé la moyenne générale est de 0,06 inférieure à celle de 1898.

L'examen préalable d'automne a prouvé que les recrutables de 1900 sont en général bien doués ; il y a donc lieu d'espérer de meilleurs résultats dans les prochains examens fédéraux.

La note 4 doit disparaître complètement.

Lorsque les circonstances l'exigent il faut organiser deux sections dans le cours de perfectionnement. Tous les élèves dont les notes n'atteignent pas la moyenne 2,2 doivent faire partie de la section inférieure. Ils peuvent, du reste, être promus à la section supérieure pendant le cours.

Quant au registre d'absences rien n'empêche d'utiliser celui de l'école du jour si la place le permet.

M. l'Inspecteur donne ensuite le programme 1899-1900 pour les deux sections.

Le maître doit absolument préparer ses matières, afficher l'ordre du jour qui peut être établi par une rotation de deux jeudis, et tenir un journal détaillé dans le journal de classe ordinaire.

Les sujets de composition seront tirés souvent du *Bulletin pédagogique*; parfois le maître en fera lui-même le développement.

Les manuels à employer sont : le livre de lecture 3^{me} degré, le Guide Perriard à l'exclusion du Jeune Citoyen, les cahiers de calcul de M. Michaud n° 3, 4 et 5, la carte muette Randegger et un fort cahier pour les travaux écrits.

Ici s'ouvre une discussion relative à la fourniture du matériel nécessaire aux élèves recrutables; M. le Préfet tranche la question en citant l'article 205 du Règlement dont il faut s'inspirer.

IV. Divers

M^{lle} Dervey, à Pont, est désignée comme rapporteur dans la question à traiter par Mesdemoiselles les institutrices.

Enfin, M. l'Inspecteur nous recommande :

1^o La quête en faveur de l'orphelinat Marini avec prière de la faire le plus tôt possible;

2^o Les conférences régionales dont chacun a pu apprécier les bons résultats;

3^o L'étude du solfège, partie principale dans l'enseignement du chant;

4^o Le travail de la part du maître et l'agrément qu'il doit mettre dans son enseignement.

M. le Président termine en remerciant l'assistance pour l'attention prêtée, la participation à la discussion, etc., et en exprimant l'espérance que cette conférence sera profitable à tous.

Il adresse également ses remerciements à M. le Préfet ainsi qu'à M. le professeur Cardinaux, et souhaite bon retour à tous.

La séance est levée à 1 h. 5.

Sur ce, j'ai l'honneur, Monsieur le Rédacteur, de vous présenter mes salutations bien empressées.

Votre serviteur,
Granges, le 7 janvier 1900.

BURLET, Alph., *secrétaire*.

II

Sion, le 20 janvier 1900.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Le numéro de janvier du *Bulletin pédagogique* publie une correspondance valaisanne qui, après avoir rendu un hommage bien mérité d'ailleurs au regretté M. Hopfner, émet dans un autre ordre d'idées et de faits, des appréciations si étranges, pour ne rien dire de plus, que je crois devoir en relever ici l'une ou l'autre. Vous voudrez donc bien m'accorder, dans ce but, votre bienveillante hospitalité.

M. X., *instituteur primaire* — puisque c'est ainsi qu'il signe — part sans doute d'un bon naturel lorsqu'il se met en frais de collaborer au *Bulletin* en lui envoyant des chroniques. Le malheur est que, ne connaissant pas bien son terrain et laissant trop libre carrière à son imagination, il en arrive à alléguer des faits d'une exactitude suspecte et à en tirer des déductions pour le moins fantaisistes, dénotant chez leur auteur une certaine dose de naïveté prétentieuse qui ne peut avoir pour excuse que la pureté de ses intentions. Qu'on en juge par la tirade suivante de cette singulière épître :

« Vous savez combien l'instituteur valaisan est zélé patriote, « patriote en tout. En voulez-vous une preuve? Essayez d'introduire un manuel édité au dehors ou votre revue. Vous êtes sûr de « n'y trouver pas un seul abonné, tandis que notre journal est fort

« bien accueilli dans le Jura et particulièrement dans votre canton où il compte de très nombreux abonnés. Notre *Recueil de chants* se vend aussi un peu partout chez vous, et même, m'a-t-on dit, au Dépôt du matériel scolaire, tandis que jamais un manuel édité dans votre canton ne parviendra à pénétrer dans nos écoles. C'est là un fait que je constate avec un certain sentiment de fierté patriotique mais que je ne veux pas apprécier. »

Admettons avec M. X. que « l'instituteur valaisan est zélé patriote, patriote en tout ». Soit. Je ne sache cependant pas que le patriotisme l'anime à un degré plus élevé que son collègue de Fribourg ou de tout autre canton. Vouloir insinuer le contraire serait afficher à la fois autant de chauvinisme que de sotte prétention, et s'approprier certaine devise bien connue (*Il n'y en a point comme nous*), qui n'a jamais été et ne saurait être la nôtre, en dépit de la preuve que croit fournir ensuite votre correspondant d'occasion à l'appui de sa thèse.

M. X. n'est pas plus heureux en continuant à exposer et à développer ses idées et réflexions, car celles-ci reposent sur des faits partiellement erronés et se ressentent en tous cas d'une exagération manifeste. Je conviens toutefois avec lui que nos manuels sont généralement bons et que nous leur devons une partie des progrès réalisés par notre canton dans le domaine de l'instruction primaire. Mais, pour être impartial et complet, tout en restant zélé patriote, il est juste de faire quelques réserves et de constater que plus d'un de nos livres d'école est encore, malgré les précieux services rendus, susceptible de maintes améliorations pour atteindre plus directement le but. C'est ainsi que — pour ne parler que de ceux-là — notre *Arithmétique* et notre *Recueil de chants*, bien qu'avantageusement connus même hors du Valais, se réimpriment en ce moment avec de notables modifications.

Fribourg peut se féliciter, de son côté, de posséder également d'excellents classiques, parmi lesquels un *Livre de lecture* (degré supérieur) qui, de l'avis d'hommes compétents, remplacerait avantageusement pour le Valais, celui que nous tirons de... France. L'essai qui a eu lieu dans plusieurs de nos écoles, où l'on se trouve très bien de son emploi, vient au surplus corroborer ce témoignage. Il n'est dès lors pas exact d'avancer que chez nous l'on refoule en quelque sorte impitoyablement et de parti pris toute publication ou ouvrage non revêtus de l'écusson aux treize étoiles. Il serait plutôt désirable qu'à cet égard une entente pût intervenir parfois entre cantons pour l'adoption d'un ouvrage uniforme, ce qui offrirait cet autre avantage qu'édité en plus grande quantité le prix de revient en serait abaissé proportionnellement. « Certain sentiment de fierté patriotique » — pour parler comme M. X. — ne serait pas inconciliable avec une telle mesure, et Fribourg notamment n'a sans doute pas cru imposer un trop pénible sacrifice à son amour-propre et à son patriotisme, mais faire acte de bonne confraternité et de sage administration en adoptant, il y a un certain nombre d'années déjà, notre *Recueil de chants*, qu'il trouva le mieux approprié à cette époque pour l'enseignement de cette branche du programme et qu'il recommande encore aujourd'hui. Quelles raisons aurions-nous en Valais d'être plus chatouilleux et moins bien avisés ?

Quant à l'*Ecole primaire*, il est vrai qu'elle compte un joli chiffre d'abonnés dans le canton de Fribourg et dans le Jura bernois, ce qui n'empêche point vos instituteurs de soutenir avant tout leur excellente publication, le *Bulletin pédagogique*. C'est là du *patriotisme*

et du *protectionnisme* de la meilleure marque. Si notre personnel enseignant pouvait se payer le *luxe* d'une nouvelle revue de la spécialité, certes l'organe de la *Société fribourgeoise d'éducation* serait tout trouvé pour combler la lacune et resserrer les liens qui nous unissent de vieille date à nos bons confédérés et coreligionnaires des bords de la Sarine. Mais les traitements par trop modestes que reçoivent la plupart de nos régents les obligent à se restreindre sous tous rapports et à renoncer entre autres à pratiquer le *libre-échange* en matière de presse pédagogique. Puissent dès lors, en attendant des jours meilleurs, les deux organes continuer à exister et à vivre en bonne harmonie comme jusqu'ici, en luttant pour la même noble cause, celle de l'éducation foncièrement religieuse de notre chère jeunesse.

En terminant, permettez moi, Monsieur le Rédacteur, de profiter du renouvellement de l'année pour former les vœux les plus sincères de prospérité à l'adresse de votre intéressant *Bulletin* et pour l'union toujours plus intime et féconde des deux Sociétés cantonales d'éducation de Fribourg et du Valais.

P. PIGNAT,
1^{er} secrétaire de l'*Instruction publique*,
éditeur de l'*Ecole primaire*.

NOTE DE LA RÉDACTION. — Nous laissons le soin à notre correspondant de répondre à cette lettre, s'il le juge à propos.

MUSÉE PÉDAGOGIQUE, FRIBOURG

Ouvrages reçus du 1^{er} novembre au 15 décembre 1899

F. Rouge, libraire, Lausanne. Louis Poirier-Delay. *Atlas de géographie historique. Histoire moderne.* 14 cartes. 1899.

Louis Mercier, instituteur, Genève. Louis Mercier. *Manuel de français à l'usage des trois premières années de l'école primaire.* 1899. 1 fr. 25.

Librairie Larousse, Paris. M^{me} Clarisse Juranville et M^{me} Pauline Berger. *Le bagage scientifique de la jeune fille. — Memento de poche à l'usage des candidats au certificat d'études primaires.*

The association Review, Philadelphie. The association Review. Volume I.

*Direction de l'*Instruction publique, Fribourg.** Aloïs Dettling. Lehrer. *Geschichte des Volksschulwesens im Kt. Schwyz in den vergangenen fünfzig Jahren 1849-1899.*

Fr. Alexis, M.-G., Paris. Alexis M.-G. *Le tour du monde en images. Album géographique.*

Librairie Büchler et Cie, Bérne. Der Kinderfreund. Schweiz. illustrirte Schülzeitung. 1899.

Léon Genoud, directeur. — Communications relatives à l'enseignement public dans la ville de Bâle. 1898. — Etrennes fribourgeoises pour 1900.

Alphonse Grossrieder, instituteur, Oberried. Miss Cummins. La Rose du Liban. 1891. M. Bourdon. *Eléments d'arithmétique.* 1847.

(A suivre.)
